



## **BABY'BROC PUERICULTURE, JOUETS, VETEMENTS D'ENFANTS Dimanche 17 mars 2019**

Le Baby'Broc « Puériculture, jouets, vêtements d'enfants -12 ans » de LIMOURS se déroulera au **Nautilis, rue du bac**, à côté du carrefour des solidarités. **Le formulaire d'inscription est à retirer en mairie, lors des permanences salle polyvalente ou téléchargeable sur [www.limours.fr](http://www.limours.fr) rubrique actualité des associations.**

### **REGLEMENT**

**Conditions de participation :** Les frais de participation sont fixés à **15,00 €** le stand (3 mètres linéaires). Les dossiers de réservation doivent nous parvenir impérativement :

### **Avant le 15 mars 2019**

et être accompagnées du règlement total du nombre de **STANDS** retenus (deux maximum par personne), ainsi que la **photocopie d'une pièce d'identité recto verso**.

**Les dossiers d'inscription devront obligatoirement être déposés lors des permanences, situées salle polyvalente, 2 bis rue de Marcoussis le **vendredi 15 février de 18h00 à 19h30**,**

### **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE. CHAQUE PARTICIPANT DEVRA SE PRESENTER LORS DE L'INSCRIPTION.**

La braderie est ouverte aux vendeurs particuliers, ayant demandé une autorisation de vente unique pour l'année 2019 (voir la note d'information).

Ceux qui désirent être côte à côte devront déposer les inscriptions en même temps.

**Le registre d'inscriptions sera émarginé sur place au stand d'organisation le matin même entre 8h et 8h30 (passé cet horaire, le Comité des Fêtes disposera des places libres). La braderie sera ouverte au public de 9h à 18h.**

En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises au Comité des Fêtes.

Chaque exposant est responsable de son stand, dont il conserve la garde juridique en cas de perte, vol, destruction ou tout autre préjudice causé au matériel et objets divers pendant la durée de la braderie.

Toute personne s'installant clandestinement devra s'acquitter des frais de participations ou sera expulsée de la braderie.

**Les stands seront installés avec 2 tréteaux, un plateau ou une table et 1 chaise. A la fin de la Baby'Broc, il vous appartiendra de ranger tables, plateaux, tréteaux et chaises et de laisser votre stand propre lors de votre départ (en cas de manquement, vous ne serez plus accepté lors d'une prochaine baby'broc).**

**Pour faire enregistrer votre réservation :** déposer obligatoirement la demande d'inscription ci-jointe, accompagnée de votre **chèque de règlement et de la photocopie de votre carte d'identité recto-verso**.

**AUCUNE CONFIRMATION ECRITE NE SERA ENVOYEE.**

### **NOTE D'INFORMATION**

Vous avez obtenu l'autorisation de participer à un marché aux puces, une foire à la brocante, une braderie, vous n'êtes inscrit ni sur le registre du commerce ni sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers, dans ces conditions, l'autorisation qui vous a été accordée ne vous permet de vendre que des objets usagers, que vous n'avez pas acquis pour la revente. Par conséquent cette autorisation n'est valable que pour la date indiquée.

**ATTENTION :** Si les objets mis en vente, se révèlent volés, vous encourez une peine d'emprisonnement de trois mois à trois ans et une amende de 150 € à 3000 € ou l'une de ces deux peines seulement.



**BABY'BROC**  
**PUERICULTURE, JOUETS, VETEMENTS D'ENFANTS**  
**Dimanche 17 mars 2019**

**DEMANDE D'INSCRIPTION**  
**A RETOURNER AVANT LE 15 mars 2019**

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ tél (obligatoire): \_\_\_\_\_

Courriel (recommandé) : \_\_\_\_\_

LISTE SOMMAIRE DES ARTICLES ET OBJETS A VENDRE : \_\_\_\_\_

NOMBRE DE STANDS RESERVES (stand de 3 m) : \_\_\_\_ soit un montant de \_\_\_\_\_ €

**Joindre un chèque du montant total de stands réservés libellé à l'ordre du Comité des Fêtes de Limours.**

J'accepte les conditions du règlement ci-joint et atteste sur l'honneur être revendeur occasionnel

Dans ce cas remplir la demande d'autorisation ci-dessous

**Joindre la photocopie recto verso de la carte d'identité**

- **Information** : selon la législation, les prix doivent être affichés sur chaque article.

**DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE EXCEPTIONNELLE ET UNIQUE**  
**BABY'BROC « PUERICULTURE, JOUETS, VETEMENTS D'ENFANTS -12ans »**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Domicilié(e) : à \_\_\_\_\_

Pièce d'identité : CNI ou Passeport N° \_\_\_\_\_ Délivrée le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

- J'ai l'honneur de solliciter de Madame le Maire de Limours l'autorisation de vendre des articles et objets m'appartenant et dont je veux me dessaisir à l'occasion du Baby 'Broc Puériculture, Jouets, vêtements d'enfants.
- J'atteste sur l'honneur être revendeur occasionnel et ne pas procéder à des opérations d'achat et de revente considérées comme commerçante, avoir pris connaissance de la note d'information annexée à ma présente demande
- Je m'engage à laisser mon emplacement propre et sans encombrants

Fait à

le

SIGNATURE